



Mot du directeur

Ce vendredi 27 septembre, nous fêtons notre St Patron. Les animations mises en place au cours de cette journée avaient plusieurs objectifs en lien avec St Michel et son centenaire.

L'archange St Michel est celui qui nous fait reprendre nos esprits et qui nous rappelle que nous devons accueillir avec action de grâces tout ce que Dieu nous a donné :

- **notre vie qui est une chose merveilleuse, le plus beau des cadeaux.**

Grâce au trail, financer des projets en faveur des personnes touchées par le cancer. À ce titre, nous avons une pensée pour tous ceux qui autour de nous, de près ou de loin, sont concernés par cette maladie et plus généralement tous ceux qui sont affectés par de graves maladies ou des maladies invalidantes,

- **la beauté de la création qu'il faut admirer plutôt que de l'abîmer,**

Par la découverte des vitraux de la chapelle pour les 6^{ème} / 5^{ème}, de l'histoire de St Michel pour les lycéens et la création de fresques par les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, prendre le temps de contempler ce qui est beau et admirer la force de caractère des personnes qui ont fait de St Michel **depuis 1924** ce petit séminaire devenu une institution ouverte à tous depuis **les années 60**.

- **le respect de tout ce qui nous entoure et l'apprentissage de l'amour du prochain que le Seigneur nous enseigne et que nous avons tant de mal à mettre en œuvre.**

Par les témoignages de prêtres, séminaristes, diacres, hospitaliers et jeunes investis dans des missions à Lourdes, dans les paroisses, à Taizé et peut-être bientôt à Chimay, découvrir comment chacun peut faire du bien autour de lui et prendre du temps pour mieux se connaître.

L'archange est un allié précieux dans la vie quotidienne. Nous pouvons l'expliquer aux enfants en leur enseignant une courte prière. Très facile à mémoriser et, même à gestuer, elle reprend trois missions fondamentales de l'archange :

*« St Michel archange, de ta lumière, éclaire-nous,
St Michel archange, de tes ailes, protège-nous,
St Michel archange, de ton épée, défends-nous. »*

Des mercis !

Merci au service des [vocations du diocèse de Cambrai](#) de nous avoir permis les rencontres avec des séminaristes et prêtres. Merci à l'association des [Ch'ti coureurs](#) pour l'organisation du trail et plus particulièrement à M. Caffiaux, son président.

Merci à la troupe [Logos](#) pour la veillée de louange organisée à la chapelle.

Merci à toute l'équipe pour son implication dans ce deuxième événement visant à fêter le centenaire de notre belle Institution.

A venir !

Le troisième événement « *St Michel fait son show* » prévu **les jeudi 28 et vendredi 29 novembre prochain** est en cours de préparation.

Nous poursuivrons l'aide apportée aux malades atteints du cancer en participant pour la 5^{ème} année consécutive à l'action *Octobre Rose* avec une tombola qui permettra de gagner une belle sculpture en chocolat réalisée par Christophe Tahier, artisan chocolatier, gérant de « [Au tour du Kiosque](#) » situé à Valenciennes.

Bonne fête de St Michel !



Informations générales

« Celui qui n'est pas contre nous est pour nous.
Si ta main est pour toi une occasion de chute, coupe-la »

(Mc 9, 38-43.45.47-48)

Agenda



Jusqu'au ven. 4 oct. : Exposition « St Michel »

Du mar. 1^{er} oct. au ven. 22 nov. : Exposition « Nos régions ont du goût ! »

Du ven. 4 au ven. 18 oct. : Exposition « Ste Thérèse »

Lun. | 30
Sept.
St Jérôme

- Devoir surveillé de philosophie Tle :
8.40 - 10.30 : Tle A
15.15 - 17.15 : Tle C
- Conseils ½ trimestre 6^{ème} :
17.30 : 6^{ème} St François
18.00 : 6^{ème} St Paul
18.30 : 6^{ème} St Benoît
19.00 : 6^{ème} Ste Thérèse

Joyeux anniversaire à Violette D. (6^{ème}), Méline H. (3^{ème}) et Mathias R. (1^{ère})

Mar. | 1^{er}
Oct.
Ste Thérèse
de l'Enfant-Jésus

- 10.30 : Remise des certifications Cambridge (élèves de 3^o)
- 13.20 - 15.10 : Devoir surveillé de philosophie Tle B
- Conseils ½ trimestre 5^{ème} :
17.30 : 5^{ème} Villandry
18.00 : 5^{ème} Marqueyssac
18.30 : 5^{ème} Vaux-le-Vicomte
19.00 : 5^{ème} Giverny
- Conseil Jeunes CathoCambrai

Joyeux anniversaire à Augustin B. (3^{ème}), Célia D-S-C. (5^{ème}) et Rémi L. (2^{nde})

Mer. | 2
Oct.
St Léger

- 13.00 - 16.00 : Garden Volley
- 13.20 - 15.10 : Démarrage des séances de BIA 2^{nde}

Joyeux anniversaire à Sacha L. (3^{ème}) et Mathilde T. (1^{ère})

Jeu. | 3
Oct.
St Gérard

- 15.10 : Temps Spi
- Conseils ½ trimestre 4^{ème} :
17.30 : 4^{ème} Budapest
18.00 : 4^{ème} Lisbonne
18.30 : 4^{ème} Oslo
19.00 : 4^{ème} Vienne

Ven. | 4
Oct.
St François d'Assise

- Élections délégués 6^{ème} ; 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}
- Cross collège et lycée
- 12.25 - 14.25 : Point écoute

Joyeux anniversaire à Elyse C. (6^{ème}), Sacha C. (2^{nde}) et Cyprien H. (2^{nde})

Sam. | 5
Oct.
Ste Fleur

• ...

Joyeux anniversaire à Yasmine E-M. (Tle), Othman H. (6^{ème}) et Rémy T. (6^{ème})

Dim. | 6
Oct.
St Bruno
Fête des Grands-Pères

• ...

Joyeux anniversaire à Antonin M. (6^{ème})

Les Amis de Tous les Enfants du Monde

SAM.
12
OCT.

CAUDRY
BASILIQUE STE MAXELLENDÉ

20h00

présentent *Au café des amis*



Bayard Musique



CONCERT •

L'association « [Une École pour le Bénin](#) » organise un concert avec **les Amis de Tous les Enfants du Monde, le samedi 12 octobre à 20h00 en la Basilique Ste Maxellende.**

L'intégralité de la recette sera reversée à Sœur Marie Stella pour son association « *Vivre dans l'Espérance* » pour la reconstruction de son orphelinat au Togo.

D. Grière, président de l'association Une École pour le Bénin

• Aide à la demi-pension - (Rappel) :



Annexe 1 Barème ADP

Convention Aide à la Demi-Pension Barème Aide à la demi-pension Septembre à décembre 2024

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2024 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

**Vous êtes domicilié dans le département du Nord
et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers
(même hors département du Nord).**

**En fonction des ressources indiquées
sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023,
vous pouvez prétendre à**

l'aide à la demi-pension

dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89 €

*En cas de diminution avérée des ressources depuis 2023,
votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.*

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES * POUR UNE AIDE A :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628€	18 003€	21 379€
2	16 312€	20 067€	24 531€
3	17 996€	22 131€	27 683€
4	19 680€	24 195€	30 835€
5	21 364€	26 259€	33 987€
6	23 048€	28 323€	37 139€
7	24 732€	30 387€	40 291€
8	26 416€	32 451€	43 443€
9	28 100€	34 515€	46 595€
10	29 784€	36 579€	49 747€
Par enfant supplémentaire	1 684€	2 064€	3 152€

* revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

Annexe Barème ADP

• **Attribution des bourses nationales d'études du second degré de collège - (Rappel) :**



Les dossiers de bourses nationales **collège** sont à retirer au secrétariat depuis **le lundi 16 septembre**. Ils devront être rendus impérativement pour **le lundi 7 octobre**.

Vous trouverez ci-dessous, la notice d'information. Elle vous permettra de calculer si vous pouvez en bénéficier (*avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023*).

Les **collégiens** refont la demande chaque année.

Un simulateur de bourse de **collège** est accessible pour les familles sur le site :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Annexe 2



Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2024-2025

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 du ménage du demandeur.

! **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect :

! **du 1er septembre au 17 octobre (inclus) 2024**

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

! **Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs ;
3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et signé et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ¹	- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

Si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.



Pour les élèves inscrits au CNED :

- Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** du lieu de résidence de l'élève.

À réception de l'avis favorable du **Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné.**

- Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-college

1. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

• **Attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée - (Rappel) :**



Attention ! Nouveauté cette année : tous les élèves même ceux boursiers en 2023 / 2024 doivent faire ou refaire une demande de bourses.

Tout élève scolarisé en **lycée**, boursier ou non en 2023/2024 doivent déposer un dossier de demande de bourses nationales **lycée**.

Ressources : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023. Cependant, en cas de diminution sensible et durable (*retraite, chômage ou longue maladie...*) ou d'augmentation (*reprise du travail après chômage ou longue maladie, conjoint débutant un travail...*) indiquer les moyens d'existence correspondant à l'année du changement.

Le dossier de demande de bourse est à retirer à l'accueil de l'établissement depuis **le lundi 16 septembre**. Le dossier dûment complété est à déposer à l'accueil de l'établissement ou à nous renvoyer par courrier avant **le lundi 7 octobre**.

Pour les modalités d'attribution, les dates à respecter et les pièces à joindre merci de vous rendre sur le site :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Annexe 3



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2024 - 2025

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect² :

du 1er septembre au 17 octobre (inclus) 2024

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux** ou au **Centre national de l'enseignement à distance (CNED)**.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Sont concernés par cette aide financière les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

Ne sont pas concernés par cette aide financière :

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 370€	23 012€	26 299€	30 409€	34 519€	39 451€	44 382€	49 314€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ³	- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou - De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

→ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.



• Exposition :

Nos régions ont du goût !

Une exposition qui permet de découvrir
les spécificités de nos régions :
histoire, richesses culturelles, traditions,
trésors architecturaux et spécialités culinaires.

A découvrir au CDI
du 1er Octobre au 22 Novembre

- PRÉSENTATIONS INTERACTIVES
ANIMATIONS "QUIZ KAHOOT" •



- SÉANCES PÉDAGOGIQUES ORGANISÉES
DANS LES CLASSES DE 6E •



Important

• Photos de classe et individuelles :



Photos de classe et photos individuelles

Les photos de classe ont été montrées aux élèves **collégiens** et **lycéens** **ce vendredi 27 septembre en heure de vie de classe** (pour rappel, le prestataire ne fournit pas un aperçu de la photo comme cela était le cas les années précédentes, par contre il vous fait bénéficier d'un tarif plus avantageux).

La pochette complète est vendue au prix de 15 €. Elle comprend la photo de classe (30x20) et les photos individuelles (1 photo 18x13 ; 3 photos 9x6 ; 6 photos 5x3,5 ; 6 photos 4x3). Le tarif est de 10 € pour la photo de classe seule ou pour le lot de photos individuelles seul.

Le chèque est à faire à l'ordre de l'OGEC St Michel (merci de préciser au verso les nom, prénom et classe de l'enfant).

Attention, pour les familles ayant plusieurs enfants, merci de faire un chèque par enfant pour éviter les confusions.

Des commandes supplémentaires sont possibles.

Le coupon distribué en classe est à rendre accompagné du chèque au plus tard **le lundi 14 octobre**.

Les élèves absents ce jour ont la possibilité de voir la pochette en se rapprochant de leur professeur principal.

Jonathan, agent d'accueil et chargé de communication

• Atelier jardinage - (Rappel) :



Atelier jardinage

L'atelier jardinage va reprendre ses activités prochainement. En attendant le mois **de novembre** propice à la plantation ou au repiquage, nous sollicitons les parents qui disposeraient à la maison d'arbustes, de boutures ou de rejets dont ils souhaiteraient se débarrasser pour que nous puissions les planter à St Michel afin d'égayer les espaces verts ou les cours de récréations.

Vous pouvez contacter Mme Duez via la messagerie *École Directe* à ce sujet.

C. Duez, responsable de l'atelier jardinage

• Remise des certifications Cambridge :



Certification Cambridge

La remise des certifications Cambridge dont la préparation était assurée l'an dernier par Mme Roncin se déroulera **le mardi 1^{er} octobre à la récréation de 10h30 en salle de conseils** (attendre à l'accueil).

M. Roncin, professeur d'anglais

Collège

Sixième

• Élections des élèves délégués et éco-délégués :



Election des délégués de classe

Les élections des délégués et éco-délégués se dérouleront **le vendredi 4 octobre en heure de vie de classe**. Bonne chance à tous les candidats !

M. Czopek, responsable du niveau 6^{ème}

Cinquième

Quatrième

• Jumelage Düsseldorf / Benrath :



Jumelage Allemand

La réunion pour le jumelage des 5^{èmes} / 4^{èmes} bilangues et LV2 à Düsseldorf-Benrath aura lieu **le lundi 14 octobre à 18h00 en salle St Gabriel**. Lors de cette réunion, la fiche d'informations et le programme vous seront remis et quelques photos vous seront visionnées.

C. Bernier, professeur d'Allemand et organisatrice du jumelage

• Élections des élèves-délégués – (Rappel) :



Les élèves désireux de se présenter aux élections des élèves-délégués **le vendredi 4 octobre** sont invités à préparer une affiche de candidature qui sera exposée. Des précisions ont été données en heure de vie de classe.

G. Vigreux, responsable des niveaux 5^{ème} et 4^{ème}

Quatrième

• Stage d'observation – Parcours avenir :



Ce stage aura lieu **du mardi 10 au samedi 14 juin**. Les conventions de stage 4^{ème} seront distribuées aux élèves en 3 exemplaires **le vendredi 4 octobre en heure de vie de classe**.

La restitution des conventions de stage (à rendre *uniquement* à M. Vigreux, responsable des 4^{èmes}) débutera **le lundi 7 octobre**. Chacun doit rapporter les 3 exemplaires complétés et signés par les responsables légaux, l'élève et le responsable de l'entreprise.

Deux exemplaires seront rendus :

- L'exemplaire à conserver par la famille qui sera, passé le stage, mis dans le classeur, dans la partie « *Parcours Avenir* »,
- Celui destiné à l'organisme d'accueil que nous vous demandons de lui transmettre.

L'établissement conservera le 3^{ème} exemplaire.

Des informations complémentaires (*amplitude horaire, organisation, ...*) seront données aux élèves et transmises aux familles via *École Directe*.

G. Vigreux, responsable du niveau 4^{ème}

Troisième

• Séjour aux sports d'hiver :



Nous vous informons que l'équipe enseignante EPS organise un séjour aux sports d'hiver dans la station de Valloire située au centre de la vallée de la Maurienne, sur la route des Grandes Alpes, entre les mythiques Col du Télégraphe et Col du Galibier. Celle-ci est située dans le département de la Savoie.

Le séjour se déroulera **du dimanche 12** (départ 4h30) **au samedi 18 janvier** (retour 8h00). Jusqu'à présent, il était ouvert **aux élèves de 2^{nde} en priorité** (pendant 4 semaines). **À partir de ce lundi**

30 septembre, il s'ouvre aux élèves de 3^{ème}.

Le coût de ce voyage s'élève à 600 €.

Les prestations du séjour : l'hébergement en pension complète, la location du matériel (*skis et casques*), le forfait des remontées mécaniques, des cours de ski encadrés par les moniteurs ESF, une ballade en raquettes avec une sensibilisation au réchauffement climatique encadrée par les moniteurs ESF, les médailles et le passage des flèches à la fin du séjour, une intervention skieur prudent sur les dangers en montagne réalisée par un guide de haute montagne, une activité ludique (*type laser Game, bowling, patinoire...*) et le transport aller/retour en bus grand tourisme.

Nous acceptons tous les niveaux de pratique, de l'élève débutant à l'élève confirmé.

Pour le règlement, deux possibilités : la famille verse la somme totale de 600 € ou échelonne le paiement de la manière suivante : 1 chèque de 220 € encaissé **le lundi 14 octobre** et **non remboursable**, 1 chèque de 170 € encaissé **mi-novembre**, 1 chèque de 170 € encaissé **mi-décembre** et 1 chèque de 40 € encaissé **mi-janvier**.

Les élèves inscrits définitivement sont ceux qui ont remis à M. Bogrand ou M. Vigreux le coupon réponse et le règlement. Chaque dossier incomplet sera refusé. Les élèves en liste d'attente seront informés des disponibilités supplémentaires.

Tous ces documents sont à placer dans une enveloppe. Les nom, prénom et classe de l'enfant doivent être notés sur chaque chèque et sur l'enveloppe. Des informations complémentaires seront transmises aux familles au fur et à mesure.

Attention, le nombre de places restantes est très limité, ne tardez pas à vous inscrire. Les dossiers d'inscription seront traités par ordre de réception.

M. Bogrand, M. Vigreux, enseignants d'EPS

• Soutenance de stage 4^{ème} :



La fiche d'évaluation de la soutenance orale de stage des élèves qui étaient en 4^{ème} l'an dernier a été remise à chacun **en heure de vie de classe**. N'hésitez pas à échanger avec votre enfant à ce sujet. Cette fiche sera ensuite à mettre dans le classeur « *EPI & Parcours* » dans la rubrique « *Parcours Avenir* ». Les notes seront reportées ce trimestre en EMC.

C. Duez, responsable du niveau 3^{ème}

• Conférence « Solesmes et la 2^{ème} guerre mondiale » :



En ce début de semaine, Mme Pardon, historienne locale, a retracé, archives à l'appui, l'histoire de la 2^{ème} guerre mondiale, de la montée du nazisme et l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler jusqu'à la libération de la ville de Solesmes. Merci à elle pour ce travail de recherche et les échanges qu'elle a eus avec les élèves de 3^{ème}.

Cette rencontre constitue la première étape de l'EPI (*enseignements pratiques interdisciplinaires*) sur le devoir de mémoire que les élèves auront la possibilité de présenter lors de l'épreuve orale du

brevet des collèges.

Il est important que les élèves conservent les notes qu'ils ont prises lors de la conférence.

C. Duez, responsable du niveau 3^{ème}



Lycée

Seconde



Stage d'observation :



Les élèves de 2^{nde} doivent effectuer un stage d'observation en milieu professionnel **du lundi 16 au samedi 28 juin**. Ce stage est **obligatoire**. Les élèves pourront l'effectuer dans une entreprise, une association ou encore dans une administration publique. Ce stage pourra être de deux semaines dans la même entreprise ou se décomposer en deux stages d'une semaine dans deux entreprises différentes.

Les dates de stage étant nationales et donc les mêmes pour tous les élèves de 2^{nde} en France, les professionnels sont très sollicités. **Nous vous conseillons de commencer vos recherches de stage au plus vite !**

Les conventions ont été distribuées aux élèves **ce vendredi 27 septembre**. Merci de bien compléter toutes les pages des trois exemplaires et de veiller à ce qu'elles soient signées par le professionnel, par l'élève et par ses parents.

Nous vous informons de plus que ce stage sera évalué lors d'une soutenance orale **début juillet**.

S. Devey, responsable du niveau 2^{nde}

• Orientation - Découverte de métiers :



En partenariat avec la clinique des Dentellières située au 8-10 Avenue Vauban à Valenciennes, nous offrons la possibilité à 30 élèves de 2^{nde} d'aller découvrir différents métiers que les étudiants ne connaissent pas forcément mais que les hôpitaux et cliniques recrutent. Cette découverte se déroulera à la clinique des Dentellières, spécialisée dans la radiologie et la cancérologie **le vendredi 6 décembre de 13h30 à 16h30 environ**.

Le programme est le suivant :

1. Un accueil et une visite des différents services (*par vidéo*) à partir de 13h30
2. La visite de 3 pôles par roulement (à partir de 14h00) :
 - pôle de radiothérapie : manipulateur en radiologie, physicien, dosimétriste
 - pôle de soins de support : psychologue, diététicien, socioesthéticien, infirmier de consultation d'annonce
 - pôle administratif : responsable qualité, attaché de recherches cliniques, ressources humaines et direction
3. Un échange et une collation à la fin de la visite des 3 pôles (*vers 15h30/16h00*)

C'est une opportunité à saisir si c'est une orientation qui vous intéresse particulièrement ou si vous souhaitez en savoir plus sur ces métiers.

Un enseignant de St Michel accompagnera les élèves dans cette découverte mais le déplacement aller-retour sera assuré par les familles. Ce projet est gratuit pour les élèves.

Des coupons d'inscription ont été distribués à chaque élève de 2^{nde} en heure de vie de classe. Ne tardez pas à vous inscrire si vous êtes intéressés, nous ne disposons que de 30 places !

S. Devey, responsable du niveau 2^{nde}

C. Duez, adjointe de direction

• Brevet d'Initiation à l'Aéronautique (BIA) :



Brevet d'Initiation à l'Aéronautique

Les séances de BIA, ouvertes aux élèves de 2nde inscrits, commenceront **le mercredi 2 octobre à 13h20.**

Chaque séance se déroulera **le mercredi de 13h20 à 15h10, en salle 124** (labo de SVT collège).

Il est demandé aux élèves de se munir d'un porte-vue (200 vues) et de feuillets mobiles.

Une copie de la carte d'identité est également demandée afin de pouvoir inscrire les élèves à l'épreuve.

Lors de ces séances, les élèves seront initiés aux grands domaines de l'aéronautique, et pourront développer leurs connaissances et compétences en :

- Étude des aéronefs et des engins spatiaux,
- Aérodynamique, aérostatique et principes du vol,
- Météorologie et aérologie,
- Navigation, réglementation et sécurité des vols,
- Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Veuillez noter que les candidats passeront également une épreuve en anglais.

*F. Rambaud, responsable de la préparation au BIA
S. Devey, responsable du niveau 2nde*

Première



Terminale



• Diaporama réunion d'information de rentrée :



Réunion d'information de rentrée

Comme annoncé lors de la réunion d'information **du lundi 23 septembre**, le diaporama présenté a été envoyé aux familles par les professeurs principaux via la messagerie *École Directe* cette semaine.

S. Migalski, responsable des niveaux 1^{ère} et Tle.

C. Duriez, S. Fiévet, V. Laude, professeurs principaux du niveau 1^{ère}.

A. Gilleron, F. Vanhove, F. Courcelle, A. Bona, S. Migalski, professeurs principaux du niveau Tle.

Terminale



• Baccalauréat 2025 :



Baccalauréat

En prévision de l'inscription aux épreuves du baccalauréat, les élèves de Tle sont priés de ramener les documents suivants à leur professeur principal au plus tard **le vendredi 4 octobre** :

- photocopie recto/verso de la carte d'identité/passeport en cours de validité ;
- photocopie de l'attestation de recensement ou de la journée défense et citoyenneté (JDC...).

Merci de vérifier la date de validité du document d'identité. Pour rappel, la carte d'identité est valable 10 ans pour un élève mineur. Dans le cas contraire, nous invitons la famille à effectuer une demande de renouvellement au plus vite. En attendant nous prendrons la photocopie de l'ancienne pièce d'identité.

S. Migalski, responsable du niveau Tle

Internat

• Visite du centre d'incendie et de secours de Solesmes :



Visite de la caserne des pompiers de Solesmes

Le mercredi 25 septembre, les 6^{èmes} / 5^{èmes} pensionnaires ont eu la chance de découvrir le centre d'incendie et de secours de Solesmes (la centrale téléphonique, l'équipement et bien sûr les camions de pompiers). Nous remercions les pompiers d'avoir donné de leur temps pour accueillir nos jeunes.

C. Laliberté, I. Ledieu, P. Lenaars, maitres d'internat

• Planning de la semaine :

Ma semaine à l'internat

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE AU VENDREDI 4 OCTOBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h15 - 08h35 Dépot des valises		Aide aux devoirs		Dépot des valises
17h45 - 18h45 Étude CDI	Étude CDI Volley-ball	Étude	Étude	
18h45 - 19h45 Repas	Repas	Repas	Repas	

A noter sur l'agenda

- 10/10 Buffet froid
- 17/10 1^{er} Jeudi de la Pastorale
- 17/10 Anniversaires du mois

Important !

Les anniversaires de la semaine

Clémence D.
Esteban W.
Cyprien H.

- ACCOMPAGNER
- ENCOURAGER
- RÉUSSIR

C. Laliberté, I. Ledieu, P. Lenaars, maitres d'internat

Restauration

• Menu de la semaine :

Au menu cette semaine à la cantine

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE AU VENDREDI 4 OCTOBRE

100

CENTENAIRE

	MIDI	SOIR
Lundi	<p>Escalope viennoise Filet de colin à la Bordelaise</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Pommes de terre vapeur Fondue de poivrons aux oignons</p>	<p>Courgettes farcies</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Riz créole</p>
Mardi	<p>Aiguillettes de poulet sauce au Maroilles Nuggets végétariens</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Riz pilaf Champignons en persillade</p>	<p>Cordon bleu</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Pommes de terre Poêlée méridionale</p>
Mercredi	<p>Assiette kebab Poisson pané</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Salade verte Frites fraîches</p>	<p>Carbonara de saumon</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Pennes</p>
Jeudi	<p>Couscous végétarien Falafels</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Couscous au poulet & merguez Semoule Légumes de couscous</p>	<p>Bruschetta au jambon et mozzarella</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Salade verte</p>
Vendredi	<p>Gratinée de la mer au colin Nuggets de poisson</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Cœur de blé Poêlée de carottes et butternut</p>	<p style="background-color: #f44336; color: white; padding: 5px; font-size: 0.9em;">Retrouvez dans votre restaurant, en plus du menu du jour, un buffet d'entrées (crudités, charcuteries, entrées chaudes..) et un buffet de desserts (yaourts variés, pâtisseries, corbeille de fruits ...)</p>

Cafétéria

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
sandwich	Jambon Thon crudités	Saucisse Fromage Poulet crudités	Fromage Jambon Thon crudités	Kebab Fromage Poulet crudités	Steak haché Jambon Thon crudités
Pasta-box	Napolitaine			Bolognaise	

L'équipe Api restauration

Coupon réponse « Séjour aux sports d'hiver »

- Document distribué aux élèves
 Document distribué aux élèves inscrits
 Document disponible à la vie scolaire collège et lycée
 À remettre à M. Vigreux (au bureau responsable de niveau 5^{ème} / 4^{ème} uniquement).

Monsieur, Madame : père / mère de :

Nom : Prénom : en classe de 3^{ème} :

autorise(nt) leur enfant à participer au séjour.

Quel est le niveau de ski de votre enfant (débutant, confirmé, nombres d'étoiles, années de pratique...) ?

Date : Signature des représentants légaux : Signature de l'élève :

Coupon réponse « Découverte des métiers »

- Document distribué aux élèves
 Document distribué aux élèves inscrits
 Document disponible à la vie scolaire collège et lycée
 À remettre à Mmes Devey ou Duez le vendredi 4 octobre.

Monsieur, Madame : père / mère de :

Nom : Prénom : en classe de 2nde :

autorise(nt) leur enfant à participer à la découverte des métiers que la clinique des Dentellières organise au sein de son établissement **le vendredi 6 décembre de 13h30 à 16h30 environ.**

sont informés que les élèves inscrits devront s'y rendre par leurs propres moyens.

Signature des représentants légaux : Signature de l'élève :